



Lac-Sergent

Ville de Lac-Sergent  
1525, chemin du Club-Nautique, Lac-Sergent, Québec G0A 2J0

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le vendredi 11 décembre 2020 à 9H00, au lieu ordinaire des séances, à l'Hôtel de Ville, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

### **Présences**

Monsieur Yves Bédard, maire  
Monsieur Jean Leclerc, conseiller  
Madame Diane Pinet, conseillère

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assiste également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière.

---

### **SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Je certifie avoir signifié l'avis de convocation relativement à la tenue d'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Lac-Sergent, prévue le 11 décembre 2020 à 9H00, à la salle du conseil située au 1525, chemin du Club-Nautique.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 9e jour du mois de décembre 2020.

#### **1. OUVERTURE**

Le maire Monsieur Yves Bédard, souhaite la bienvenue, et déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

#### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Yves Bédard, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

---

1. **Ouverture**
  2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
  3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
  4. **Trésorerie**
  - 4.1 Présentation des « comptes à payer – DÉCEMBRE 2020 »
  5. **Avis de motion et présentation de projet de règlement**
  - 5.1 Projet de Règlement no 383-20 pour déterminer le taux de taxes et la tarification pour l'exercice financier 2021
  6. **Résolution**
  - 6.1 Attestation de la réalisation des travaux dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale / volet Projets particuliers d'amélioration / No de dossier : 28944-1-34120(03) - 2019-10-28-43
  - 6.2 Attestation de la réalisation des travaux dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale / volet Projets particuliers d'amélioration/ No de dossier : 29515-1-34120(03)-2020-06-04-52
  - 6.3 Demande faite dans le cadre des règlements relatifs au PIIA
  - 6.4 Acquisition d'une plaque vibrante / Octroi de contrat **TP-2020-014**
  - 6.5 Demande d'aide au déneigement des chemins privés (versement)
  - 6.6 Autorisation de paiement (décompte progressif #7) à la firme STANTEC relatif au contrat HM-2020-002 – Confection des plans et devis • système de collecte et de traitement des eaux usées • Secteur des Mélèzes
  - 6.7 Transfert du Centre d'appel de la Sécurité publique (CASP) primaire et du (CASP) secondaire (Service Incendie) 9-1-1
  - 6.8 École Louis-Jobin – Album des finissants – Achat d'un espace publicité
  7. **Période de questions portant uniquement sur les sujets discutés**
  8. **Clôture de la séance**
  9. **Levée de la séance**
-

20-12-293

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par madame Diane Pinet, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil tel que présenté.

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question.

4.1 **PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER / DÉCEMBRE 2020**

La secrétaire-trésorière fait la lecture des comptes à payer pour le mois de décembre 2020.

20-12-294

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Jean Leclerc, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** les comptes à payer du mois de novembre 2020 / liste en annexe soient approuvés tels que présentés et que la secrétaire-trésorière procède au paiement des dépenses y figurant pour un total 23 317.94 \$.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Josée Brouillette, Directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires suffisants pour des dépenses totalisant la somme de 23 317.94 \$.

5. **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DE PROJET DE RÈGLEMENT**

5.1 **Projet de Règlement no 383-20 pour déterminer le taux de taxes et la tarification pour l'exercice financier 2021**

Avis de motion est par les présentes donné par moi, madame Diane Pinet, conseillère, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance sera soumis pour adoption, un règlement ayant pour but de déterminer le taux de taxes et la tarification pour l'exercice financier 2021.

Le projet de ce règlement est disponible et fait l'objet d'un dépôt, séance tenante, tel que spécifié à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

**Fait à Lac-Sergent, ce 11<sup>e</sup> jour de décembre 2020**

6. **RÉSOLUTIONS**

6.1 **Attestation de la réalisation des travaux dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale / volet Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) / No de dossier : 28944-1-34120(03) -2019-10-28-43**

**ATTENDU QUE** la Ville de Lac-Sergent a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020 à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

**ATTENDU QUE** l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

**ATTENDU QUE** les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Jean Leclerc, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

20-12-295

**QUE** le conseil de Lac-Sergent approuve les dépenses d'un montant de 9 258.63 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

6.2 Attestation de la réalisation des travaux dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale / volet Projets particuliers d'amélioration/ No de dossier : 29515-1-34120 (03) - 2020-06-04-52

**ATTENDU QUE** la ville de Lac-Sergent a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Diane Pinet, conseillère

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

20-12-296

**QUE** le conseil de Lac-Sergent approuve les dépenses d'un montant de 19 473.94 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

6.3 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA

**ATTENDU QUE** ces demandes de permis ont été analysées le 1<sup>er</sup> décembre 2020 par le Comité consultatif d'urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter les permis tels que présentés;

1400, Club-Nautique

Construction bâtiment secondaire

---

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Diane Pinet, conseillère

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

20-12-297

CCU-20-12-078

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

1410, Club-Nautique

Construction bâtiment secondaire

---

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Diane Pinet, conseillère

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

20-12-298

CCU-20-12-079

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

1759, Tour-du-Lac Nord

Rénovation – bâtiment principal

---

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Diane Pinet, conseillère

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

20-12-299

CCU-20-12-080

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

6.4 Acquisition d'une plaque vibrante / Octroi de contrat TP-2020-014

**ATTENDU** que les firmes suivantes nous ont fait parvenir une soumission pour l'acquisition d'une plaque vibrante incluant réservoir à eau;

- L'Outilleur Express inc. 2 100 \$ plus les taxes applicables
- Équipements Paquet 2 809 \$ plus les taxes applicables

20-12-300

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par monsieur Jean Leclerc, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la Ville de Lac-Sergent procède à l'achat d'une plaque vibrante auprès de la firme L'Outilleur Express inc. au coût total de 2 100 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que mentionné à la soumission no DV1441 en date du 26 novembre 2020.

**ET QUE** cette dépense soit imputée à même les surplus cumulés non affectés au 31 décembre 2019.

6.5 Demande d'aide au déneigement des chemins privés (versement)

**ATTENDU** la politique d'aide au déneigement des chemins privés;

**ATTENDU** qu'il y est inscrit que le remboursement est effectué sur présentation des pièces justificatives;

**ATTENDU** que la municipalité doit s'assurer avant d'effectuer un déboursé que les parties respectent les exigences;

20-12-301

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par monsieur Jean Leclerc, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la Ville de Lac Sergent accepte de verser les contributions maximales suivantes jusqu'à concurrence des montants corroborés par les factures :

Chemins Demandeurs	Distance admissible (m)	Contribution admissible
Chemin de la Colonie	0.45 (km)	2 036.91 \$

6.6 Autorisation de paiement (décompte progressif #7) à la firme STANTEC relatif au contrat HM-2020-002 – Confection des plans et devis • système de collecte et de traitement des eaux usées • Secteur des Mélèzes

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a octroyé le contrat **HM-2020-002** pour le contrat de confection des plans et devis relatif à l'installation d'un système de collecte et de traitement des eaux usées dans le secteur des Mélèzes;

**ATTENDU** la demande de paiement partielle de la firme **STANTEC** en date du 20 novembre 2020 portant le no 1551355 au montant de 2 299.50 \$ incluant les taxes;

20-12-302

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par madame Diane Pinet, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**D'AUTORISER** la secrétaire-trésorière à procéder au paiement partiel (facture 1534416) d'une somme de 2 299.50 \$ incluant les taxes applicables à la firme **STANTEC**.

**QUE** cette dépense soit prise à même le poste budgétaire Immobilisation – investissement en cours (financement) 03 45000 000.

6.7 Transfert du Centre d'appel de la Sécurité publique (CASP) primaire et du (CASP) secondaire (Service Incendie) 9-1-1

**ATTENDU QUE** la Ville de Lac-Sergent était desservie par le Centre de réponse 9-1-1 de la Sécurité publique de Lévis situé au 3155 avenue St-Augustin, Lévis **au niveau de la réponse primaire 9-1-1** ;

**ATTENDU QUE** présentement les lignes 9-1-1 sont transférées vers la Sécurité publique de Lévis situé au 3155 Avenue St-Augustin, Lévis **au niveau INCENDIE**;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Lac-Sergent a décidé de mettre fin à l'entente avec le Centre de réponse 9-1-1 de la Sécurité publique de Lévis **au niveau du 9-1-1 et au niveau du service INCENDIE**;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par madame Diane Pinet, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

20-12-303

**QUE** l'on avise l'Agence municipale de financement municipal et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec ainsi que Bell 9-1-1 (Groupe Service client 9-1-1), que suite à la résiliation du contrat avec la Sécurité publique de Lévis prenant fin le 3 mars 2021, la Ville de Lac-Sergent se dirigera vers le Groupe Communication le Rocher inc. (CLR) situé au 1993 Rue Champlain, Shawinigan afin d'obtenir les services suivants :

- 1° le Service centralisé d'appel d'urgence pour la zone de desserte 9-1-1 sera effectué par le Groupe Communication le Rocher Inc (CLR) ;
- 2° la répartition des appels incendie sera effectuée par le Groupe Communication le Rocher Inc (CLR)

**QUE** le maire et la secrétaire-trésorière soient, par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Lac-Sergent tout document relatif à ce dossier.

6.8 École Louis-Jobin – Album des finissants – Achat d'un espace publicité

**CONSIDÉRANT** que le Comité du Gala de l'école secondaire Louis-Jobin nous a fait parvenir une demande d'aide financière pour la réalisation de la 29<sup>e</sup> édition de l'album des finissants du secondaire V;

**CONSIDÉRANT QUE** des élèves de Lac-Sergent fréquentent cette école;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par monsieur Jean Leclerc, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

20-12-304

**DE** verser une somme de cent (100) dollars à l'école secondaire Louis-Jobin pour l'achat d'un espace publicité.

**ET QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire suivant : gestion financière et administrative – dons et souscriptions – 02-19000-996.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS DISCUTÉS

Aucune question.

8. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

20-12-305

**IL EST PROPOSÉ** par madame Diane Pinet, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la séance soit levée à 9H17.

**Certificats de crédits**

Je, soussignée Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

**EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce \_\_\_\_\_ (date)**

\_\_\_\_\_  
**Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière**

\_\_\_\_\_  
**YVES BÉDARD  
MAIRE**

\_\_\_\_\_  
**Josée Brouillette  
Secrétaire-trésorière**